

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED] 15
rue Gambetta, 62 790 LEFOREST, en date du 21 Mai 2024,
relative à occuper le Domaine Public pour la pose d'un
échafaudage au droit du 15 rue Gambetta à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, 15 rue Gambetta à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/082

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
RELATIF A LA POSE D'UN ÉCHAFAUDAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Article 1** La Société SAS TOIT 9 agissant pour le compte de Monsieur [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public pour la pose d'un échafaudage, Du Samedi 22 Juin 2024 au Samedi 6 Juillet 2024 Inclus soit pour une durée de Quinze (15) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de l'entreprise SAS TOIT 9.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Le responsable de l'entreprise SAS Toit 9
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 19 Juin 2024

Certifié exécutoire le 20/06/2024

Le Maire

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

